

**TAVANNES** La commune met son nouveau plan d'aménagement local en consultation. L'outil devrait garantir le bon développement du village malgré les restrictions fédérales d'urbanisation

# Optimiser l'espace, un mal nécessaire

CATHERINE BÜRKI

C'est un véritable travail de fourmi que viennent de terminer les autorités de Tavannes. Après plus de deux ans passés à quadriller le territoire communal et à épilucher le cadastre, elles ont mis un point final à la dernière révision du Plan d'aménagement local (PAL). Chargé d'édicter les normes à suivre en matière de construction du milieu bâti, ce nouveau document est actuellement mis en consultation auprès de la population. «*Afin de coller aux besoins effectifs en matière d'urbanisme, nous avons procédé à plusieurs modifications du règlement communal et des plans de zones*», explique Michael Schlappach, conseiller municipal en charge des Travaux publics. Et si ce dernier n'annonce pas de «*grandes révolutions*», il indique que plusieurs adaptations apportées concernent directement les citoyens.

## Jeu de compensation

A l'heure d'évoquer lesdites modifications, le conseiller municipal relève d'entrée «*qu'une commission spéciale a été créée pour gérer le dossier. L'enjeu était de trouver les meilleures solutions pour garantir le bon développement du village toute en respectant le cadre légal.*» A ce titre, il précise d'ailleurs que la présente révision du PAL revêt une dimension quelque peu particulière. A savoir qu'elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), laquelle, rappelons-le, prône la densification interne. «*Dans l'attente de l'approbation du plan directeur cantonal par la Confédération, un règlement transitoire nous interdit même toute extension de la zone à bâtir*», souligne Michael Schlappach.

De quoi, selon lui, compliquer le bon déroulement du développement urbain. «*Cette obligation est une forte contrainte. Pour l'instant, nous avons encore 8,76 hectares de terrain à bâtir non construits en réserve mais à l'avenir, nous ris-*

*quons de manquer de place*».

Ainsi, des efforts ont été consentis par la commission du PAL pour optimiser l'exploitation des zones à bâtir existantes. Un inventaire des parcelles encore vierges ou jugées insuffisamment densifiées a notamment été réalisé. Des pistes à suivre pour leur aménagement ont par la même occasion été formulées dans le document.

Par ailleurs, un important travail de redistribution des zones à bâtir a également été mené. «*Si la loi nous interdit d'augmenter le nombre de mètres carrés constructibles, il est autorisé de déclasser une parcelle encore inexploitée pour édifier de nouvelles zones à bâtir à un lieu plus propice*», résume Michael Schlappach. De par ce principe dit de «*compensation*», la commission est ainsi parvenue à étendre la zone industrielle de Malvaux de quelque 6700 m<sup>2</sup> et à dégager 11 475 m<sup>2</sup> dans des quartiers propices à l'aménagement d'habitations.

Pour y parvenir, le conseiller municipal confie avoir notamment prévu de faire basculer des morceaux de parcelles privées en zone agricole. De quoi faire bondir les propriétaires? «*Quand bien même classés en zone à bâtir, les terrains que nous prévoyons de dézoner sont pour la plupart inconstructibles. De ce fait, je doute que le changement d'affectation provoque une dévaluation de leur valeur*», commente Michael Schlappach, qui précise qu'un courrier a récemment été envoyé à tous les propriétaires concernés.

## Pour une harmonie

Soucieux d'optimiser les grands espaces constructibles qui se font rares, le PAL prévoit encore d'instaurer des plans de quartier. Etabli de concert avec les propriétaires des parcelles, cet outil permettra de planifier le type d'aménagement à élaborer en fonction du besoin en habitat, commerce ou pour l'industrie.

L'aménagement du territoire n'étant pas qu'une question de densification, Michael Schlap-



Le nouveau Plan d'aménagement local a pour vocation de garantir un développement harmonieux de Tavannes. MBA

pach indique encore qu'une attention particulière a été portée à l'aspect esthétique de la commune. «*Notre village a un joli héritage architectural qu'il s'agit de préserver et de mettre en valeur.*» A ce titre, le règlement communal de construction a été modifié afin de renforcer la protection du patrimoine bâti et de garantir un développement harmonieux. «*Certains matériaux ou couleurs seront par exemple proscrits.*» Un guide muni de photos, graphiques et autres schémas a été élaboré pour aiguiller les propriétaires sur le type d'aménagement que préconise la commune.

Enfin, le PAL prévoit de créer une nouvelle zone de protection pour les maisons de maître. «*Le village compte une dizaine de bâtisses bénéficiant de qualités architecturales remarquables. Cette zone permettra de préserver l'espace nécessaire à leur mise en valeur.*» Une mesure qui va certes un peu à contre-courant du fameux principe de densification, mais que Michael Schlappach considère comme «*un mal nécessaire pour conserver le patrimoine.*» ●

## La parole au peuple

**UN ASSOULISSEMENT?** Loin d'arriver à point nommé, la nouvelle LAT a surpris les autorités de Tavannes alors qu'elles étaient déjà en pleine révision de leur Plan d'aménagement local. «*Nous avons alors hésité à attendre l'approbation du nouveau plan directeur cantonal pour être sûr que le nôtre y soit conforme*, confie Michael Schlappach. *Mais comme notre projet était déjà bien avancé, nous avons décidé de continuer en prenant la réglementation transitoire en compte.*»

Quant au risque de devoir tout reprendre depuis le début, une fois les directives cantonales dévoilées (pas avant 2016), il se dit confiant. «*Nous nous sommes basés sur les premières projections du Plan cantonal. On ne devrait pas avoir de trop grosses surprises*», assure-t-il, ne cachant toutefois pas espérer un assouplissement des restrictions imposées.

**SÉANCE D'INFO** Soucieux avant toute chose de répondre aux besoins des citoyens, les autorités tavannoises ont ouvert, jusqu'au 19 juin, une procédure d'information et de participation de la population. «*Cette dernière est invitée à donner son avis. Des changements pourront ainsi encore être amenés au PAL*», explique le conseiller municipal.

Une séance d'information à la population se tiendra par ailleurs ce lundi à 20h la salle communale. A noter que le PAL sera par la suite envoyé pour examen à l'Office des affaires communales et de l'aménagement du territoire. Le dépôt public officiel est quant à lui prévu pour la fin de l'année, la soumission à l'Assemblée municipale pour le 1er trimestre 2016. ●